

Manifeste

Nous, École nationale de protection judiciaire de la jeunesse, ce en quoi nous croyons

Collectif de l'école

Frédéric Phaure indique que le premier axe de travail est l'actualisation du référentiel pédagogique. De nombreuses réflexions ont eu lieu sur les contenus, les méthodes et les publics. Dans le respect du cadre institutionnel qui est le sien, L'ENPJJ constitue un lieu de pensée critique sur ce qu'elle est amenée à produire. L'anniversaire de l'École est l'occasion d'exprimer les convictions partagées par les professionnels de l'ENPJJ.

« Nous, Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse, croyons à la force à la Jeunesse ».

L'Ecole croit en la force de ces jeunes adultes un peu perdus, désœuvrés, carencés, marqués par le destin. Les professionnels de l'École croient en leur avenir, en leur capacité de résilience, en leur capacité de mobiliser des ressources propres.

Être éducateur ou éducatrice, c'est souvent avoir des rêves pour deux. L'École doit permettre, révéler, faire éclore le talent singulier des éducateurs. Ce rôle doit passer à la fois par les apprentissages académiques et par le partage des savoirs expérientiels éprouvés et incarnés.

L'École est d'abord une école d'application, qui prépare à l'exercice des métiers, et plus particulièrement à ceux de la protection judiciaire de la jeunesse. Une école d'application ne peut et ne doit pas faire fi des nécessaires adossements universitaires qui nourrissent la construction des pratiques. Un éducateur doit pouvoir apprivoiser ses appréciations subjectives individuelles grâce à l'élaboration collective, la réflexion théorique et la prise de distance.

Les professionnels de l'Ecole croient en la formation professionnelle par la recherche pluridisciplinaire, qui permet d'élaborer un questionnement et une éthique indispensable à la construction des identités professionnelles. Ils croient en la valorisation et en la diffusion des résultats des recherches auprès des professionnels en formation et sur le terrain. Les ressources produites au sein de l'École visent cet objectif.

L'ENPJJ est une école de service public de l'État, spécialisée en protection judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse. À ce titre, l'École est fermement attachée à l'universalisme républicain issu de la philosophie des Lumières. Elle le garantit dans ses enseignements et dans ses différentes activités, notamment la mise en œuvre des politiques publiques, égalitaires et antidiscriminatoires.

Les cadres d'intervention sont le Droit et l'exercice de la Justice civile et pénale des mineurs, la protection de l'enfance et l'Education spécialisée. Cette identité multiple, hybride, impose que l'ENPJJ soit ouverte à la pluralité des approches, des points de vue et des pratiques. Elle se nourrit de la controverse qui élève. Cette école, au service des services, est évolutive, adaptable et se déploie au plus près des besoins des praticiens, jusqu'en Outre-mer.

Elle collabore avec tous les départements et territoires ultra-marins, y compris ceux pour lesquels la PJJ n'est pas présente. L'École est également soucieuse de développer sa coopération internationale afin de confronter des modèles et partager des pratiques.

L'École se fonde sur des pédagogies actives, permettant de rendre l'apprenant acteur et auteur de sa formation, de l'amener à la réflexion et d'explorer sa propre pensée. Les formations de l'École s'appuient sur des acteurs indispensables et complémentaires. Au centre, les stagiaires, dont l'autonomie est favorisée, dessinent leurs parcours de formation sur la base de leurs besoins, de leurs capacités et compétences. L'École est fière de la diversité des profils et des compétences des formateurs et des professionnels de la formation accompagnant les stagiaires. Les tuteurs, et le terrain professionnalisant, offrent, de leur place historique, ancrée et centrale, l'espace pratique de construction de l'identité professionnelle, de confrontation au réel, à l'éprouvé, aux convictions et aux doutes.

L'École s'appuie également sur des principes hérités de nos pères fondateurs. Les modalités pédagogiques sont aujourd'hui confrontées à la numérisation aiguë des rapports de travail. L'École, en lien avec les autres écoles du Service public, défend un équilibre entre les apprentissages délivrables en ligne et les apprentissages qui doivent rester dans un même espace de travail, sachant que l'une des vocations premières de l'École est de former à l'expertise de la relation humaine.

L'alternance intégrative permet d'accueillir un stagiaire dans les métiers, à la faveur d'allers-retours incessants entre la théorie et la pratique, entre l'École et les terrains professionnalisants. Ces allers-retours aiguisent l'esprit critique et permettent la prise de distance. La mobilisation des pratiques inspirantes, grâce à la participation des praticiens, donne de la matérialité aux thématiques abordées, tout en rejetant toute idée de modélisation de la pratique. La progressivité pédagogique permet de projeter les parcours de formation dans un continuum d'apprentissage. L'individualisation de la formation tient compte de ce dont le stagiaire dispose à son arrivée pour adapter certains enseignements ou stages aux besoins identifiés durant la formation. Toutes ces modalités pédagogiques se fondent sur l'approche par les compétences, basées sur un référentiel de compétences permettant à la fois une évaluation par les pairs et une auto-évaluation.

L'École implique et renforce le pouvoir d'agir :

- Des stagiaires et des agents dans la vie de l'École par la Ruche pédagogique, la ressource, les travaux collectifs continus qui constituent un atout indispensable pour « faire équipe » et « faire école » ;
- Des jeunes, en les faisant participer à la construction des formations au moyen d'un collège des « premiers concernés ».

La responsabilité de l'École est enfin d'accompagner l'émancipation et l'épanouissement des professionnels de l'institution, selon le participe phare de l'Éducation et de la Formation tout au long de la vie.